

Gymnastique masculine

Formation de base

Villers le Lac

Samedi 26 octobre 2013

Formation

La Ligue de Franche-Comté organise une journée de formation pour les animateurs en gymnastique masculine des associations de la Ligue. En voici les éléments d'organisation.

Présentation

Public concerné :	<ul style="list-style-type: none"> • Animateurs de gym masculine de la ligue • Personnes qui assurent réellement une aide ou un encadrement d'une section gymnique de niveau 1er au 3^e degré dans l'association et qui n'ont pas reçu de formation spécifique. • Avoir 14 ans dans l'année civile (2013). <p>Obligation d'être licencié au moment de l'inscription.</p>
Contenu	<p>Le travail se fera sur du 1er, 2ème et 3ème degré.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bases de l'échauffement • Parades • Pédagogie aux agrès
Lieu, dates et horaires :	<p>Lieu : Salle de la Française (plan d'accès)</p> <p>Date : samedi 26 octobre 2013</p> <p>Début : 14 h - Fin : 19 h</p>
Conditions de repas et d'hébergement :	Une collation sera proposée en cours d'après-midi - Pas de repas
Amener :	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue sportive - • De quoi prendre des notes
Inscription :	<p>Date limite d'inscription : 18/10/2013</p> <p>Nombre minimum d'inscriptions : 12</p> <p>Coût : 30 euros (15 € à la charge de l'association – 15 € au CD 25)</p> <p>A régler à l'inscription par chèque de 15 € libellé à l'ordre de : FSCF – Ligue de Franche-Comté</p> <p>Aucune inscription n'est prise en compte sans règlement.</p> <p>Possibilité de s'inscrire directement sur le site internet pour les associations de la ligue de Franche-Comté</p> <p>Pour renvoyer la fiche d'inscription par courriel : inscriptions_stages@fscf-fcomte.fr</p>
Autorisation parentale :	à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doit être remplie par les parents ou tuteurs.
Contact le jour du stage	A préciser

En cas de besoin, vous pouvez nous contacter à la Ligue.
Avec nos cordiales salutations.

Marc LECHENNE
Commission « formation »

André BRUCHON
Commission «Gymnastique artistique»